

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2016

**OBJET :**

**Acquisition d'un bien sans maître**

**Rapporteur : Mme SIMONNET**  
Délibération n° 3

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Par arrêté du 11 mars 2016, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a informé la commune qu'un immeuble, référencé au cadastre AS 50, entre dans le champ d'application de la loi portant sur les biens sans maître.

En effet, sont considérés sans maître les biens qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à son droit. La commune a donc la possibilité de lancer une procédure d'appréhension dudit bien.

Aussi, le Conseil Municipal a délibéré le 20 juin 2016 pour s'approprier ce bien sans maître et l'incorporer dans le domaine communal. Cependant, par courrier du 1<sup>er</sup> août 2016, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a informé la collectivité qu'elle devait respecter un délai de 6 mois à compter de la publication de l'arrêté préfectoral, conformément à l'article L.1123-4 du Code Général de la Propriété Publique, et qu'en l'absence de base légale, la procédure ne pouvait être poursuivie.

Après avoir pris l'attache de la préfecture de Meurthe-et-Moselle le 3 août dernier, il a été précisé que la commune devait à nouveau délibérer dès réception de la notification des services déconcentrés de l'Etat.

Or, la notification de la vacance du bien cadastré AS 50 en date du 19 octobre 2016 est parvenue en mairie le 25 octobre 2016. Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur l'incorporation dudit bien dans le domaine communal.

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis favorable de la Commission « urbanisme-travaux-voirie » du 24 novembre 2016 et de la Commission communale des impôts directs du 21 avril 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil,
- de décider l'appropriation de ce bien cadastré AS 50 dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- d'autoriser M. le Maire à dresser un procès-verbal constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires relatifs à cette procédure.

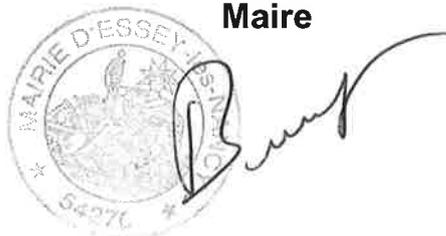
## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 08 décembre 2016.

**Pour Extrait**

**Michel BREUILLE,  
Maire**



**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2016**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

---

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	25 Novembre 2016
- Convocation distribuée les :	25 Novembre 2016
- Affichage du compte-rendu le :	09 Décembre 2016
- Affichage du procès-verbal le :	10 Février 2017

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN Adjoints
- M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- MME COLME à MME DOLATA
- MME LEDROIT à MME CADET
- M. DI TOMMASO à MME DEVOUGE
- M. GONCALVES à MME SAGET
- M. RIFF à M. LEINSTER

**EXCUSEE**

- MME LANZI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME CADET

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,  
Maire**

